PROCÈS-VERBAL

ORDONNÉ

PAR LA CONVENTION NATIONALE,

Des faits relatifs aux funérailles de Michel Lepelletier, Député à la Convention nationale, assassiné le 20 Janvier 1793, l'an deuxieme de la République, pour avoir voté la mort du Tyran.

Imprimé & envoyé aux quatre-vingt-quatre Départemens, par ordre de la Convention nationale.

Du 24 janvier 1793, l'an 2 de la République Française.

LE jeudi 24 janvier 1793, l'an deuxieme de la République, la Convention nationale, assemblée dès neuf heures du matin, a été avertie, à midi & demi, que le cortége, destiné à accompagner Michel Lepelletier au Panthéon Français, étoit réuni sur la place des Piques, ci-devant dite *place Vendôme*.

Alors le Président a levé la séance; & la Convention, en exécution de son décret du 22 Janvier, s'est rendue toute entiere aux funérailles de Lepelletier.

La Gendarmerie nationale, qui s'étoit réunie dans la cour des Feuillants, précédoit les Députés marchant de

A

quatre en quatre de front, & ayant à leur tête le Président de la Convention, & les Huissiers qui en font le service.

Ils sont ainsi arrivés sur la place des Piques, & se sont rangés autour du piédestal étant au milieu de la place, & sur lequel on voyoit autrefois la statue d'un Roi, renversée par le Peuple après la révolution glorieuse du 10 août 1792.

Au haut de ce piédestal étoit, sur un lit à l'antique, le corps de Michel Lepelletier, découvert en grande partie, & sur lequel on voyoit la blessure honorable & mortelle dont il a été frappé.

Le Président de la Convention, monté sur le piédestal, a placé sur la tête de Michel Lepelletier une couronne civique.

Ensuite on a chanté une hymne à la divinité des Nations.

On s'est mis en marche vers le Panthéon Français; les Députés à la Convention se sont distribués en deux colonnes, une de chaque côté de la rue, & marchant deux à deux précédés du Président de la Convention.

Le corps de Michel Lepelletier, descendu du piédestal, a été porté sur son lit au milieu des Députés: le Président de la Convention nationale le précédoit; sa famille le suivoit,

Un silence respectueux & morne régnoit pendant cette marche funebre & triomphale.

Il n'étoit interrompu que par une musique neuve, expressive, déchirante, qui répétoit alternativement, avec les tambours couverts d'un voile noir, les accens & les cris de la douleur.

Cette marche a été dans l'ordre qui suit: les rues Saint Honoré & du Roule, le Pont-Neuf, les rues Thionville, ci-devant *Dauphine*, des Fossés Saint-Germain & de la Liberté, ci-devant *des-Fossés-M.-le-*



Prince, la place Saint-Michel, les rues d'Enfer, Saint-Thomas, Saint-Jacques & du Panthéon,

La Convention nationale est ainsi arrivée au Panthéon Français ; &, en sa présence, le corps de Michel Lepelletier a été déposé dans l'enceinte de ce monument consacré à la sépulture des grands hommes par la Patrie reconnoissante.

Alors le frere de Michel Lepelletier, Barrere, Députés à la Convention, & Vergniaud, Président, prononcent, près du lit de mort de Lepelletier, les discours suivans :

Discours du frere de Lepelletier.

» Citoyens,

» Ces témoignages éclatans de l'estime publique, qui suivent mon frere au tombeau ; la place que la Convention nationale, représentant le Peuple, lui assigne dans ce temple de mémoire ; vos pleurs, juste tribut payé à ses vertus civiques ; ce haut degré de gloire où se trouve placé Lepelletier, tout concourt à me persuader que cet horrible attentat devient pour lui le sort le plus prospere. Qui de nous n'ambitionneroit pas la mort offerte au même prix ! il est mort pour la Patrie, il est immortel par elle. Ses dernieres paroles, à jamais gravées dans mon cœur, furent : *mon frere, je meurs content, je meurs pour la liberté de mon pays.* Son ame douce & pure s'exhala sans craintes, sans murmures, telle que celle d'un homme libre, au-dessus des préjugés, & en paix avec lui-même. Les tyrans se sont réunis pour faire périr un homme libre. Etre choisi pour leur premiere victime, c'est le comble de la gloire. Mais...., tyrans, votre regne est passé ! & le jour n'est pas loin où le même coup de cloche qui sauva

la France au mois d'août, ne nous fera voir le reste des tyrans réunis que pour embellir notre triomphe. Lepeletier...., tu ne le verras pas...., mais tu seras vengé par la gloire de ton pays! Peu content d'avoir aidé à renverser l'édifice des préjugés, ta philosophie te suscitoit encore des soins plus précieux!

Citoyens, il a laissé un ouvrage presque terminé; il l'appelloit son enfant chéri; il le portoit toujours avec lui, s'en occupant sans cesse, & cette occupation de ses loisirs est un plan d'éducation nationale, capable de former les ames vraiment républicaines. Son systême, en donnant à tous les Citoyens une éducation égale, en faisoit porter le plus grand poids sur ces formes collossales, protégées par la loi, puisqu'elles sont propriétés, mais qui doivent être atteintes au moins pour les charges de la Patrie, & qui ne peuvent l'être pour un but plus sacré. Je le rendrai public ce travail si cher à ton cœur; & ce frere que tu avois choisi pour ton ami, croit ne pouvoir mieux justifier ton choix qu'en offrant à tes Concitoyens ton dernier bienfait envers l'humanité.

» Citoyens, vous avez permis à un frere d'élever la voix pour honorer son frere. Citoyens...., je me trompe ..., c'est lui qui m'honore.... J'ai passé sept heures à le voir mourir dans les douleurs les plus aiguës; je l'ai pleuré des larmes les plus ameres. Le reste de ma vie doit être consacré à servir la patrie. Citoyens...., il me semble le voir se serrer dans sa tombe, & me prescrire de mériter auprès de lui la même place que j'avois dans son cœur.... Ames des deux Gracchus! c'est vous que j'évoque. Redites aux Français ce que l'amitié, qui les unissoit plus encore que les liens du sang, leur fit entreprendre pour Rome.... Français! le premier de vos Gracques est mort, & semblable à celui des Romains, fidele ami du Peuple. Puisse le

ſecond égaler le ſecond des Romains. Une mort violente fut la récompenſe du jeune Caïus : un ſonge l'en avoit prévenu.... Je ſonge auſſi ; mais.... Patrie, tu l'emportes, & je vote, comme mon frere, pour la mort des tyrans «.

Diſcours de B. Barrere.

CITOYENS,

» S'il n'y a de grand que Dieu & le Peuple, s'il n'y a de ſaint que la Patrie & la Liberté, rien auſſi n'eſt plus digne du reſpect & des hommages des hommes, que la mémoire du Repréſentant courageux qui ſait mourir pour la défenſe de leurs droits. Son frere vient d'acquiter la dette de la nature ; je viens payer un tribut à la vérité ; c'eſt le plus bel hommage que je puiſſe rendre à la cendre de mon Collegue.

» Michel Lepelletier fut noble ; mais c'étoit l'erreur de ſes peres & le crime de ſon ſiecle. Il a expié la nobleſſe par ſon élection à la Convention Nationale. Lepelletier fut riche ; mais il a fait oublier ſes richeſſes par ſes bienfaits. Lepelletier ne fut pas de la minorité réunie aux Communes ; mais il a coopéré à l'abolition de la royauté. Il ne s'oppoſa point à la réviſion ; mais il a voté la mort du Tyran. Comme Légiſlateur, il a réclamé avec force contre la peine capitale infligée aux aſſaſſins, & il a péri ſous le fer d'un aſſaſſin. Le glaive parricide eſt dépoſé ſur ſon lit, à côté de l'ouvrage qu'il venoit de finir pour l'abolition de la peine de mort.... *Pour quelle opinion as-tu voté*, lui dit le lâche Pâris ? *J'ai voté pour la mort ; j'ai obéi à ma conſcience*, & auſſi-tôt la Patrie eſt privée d'un de ſes zélés défenſeurs. Attentat horrible ! mais dont l'amour de la liberté & la révolution recevront une influence ſalu-

taire. L'indignation que le crime de lése-nation doit inſpirer a paſſé dans toutes les ames ; & le royaliſme qui l'a produit eſt par-tout en horreur.... O mon Collegue ! tu deſirois que ta mort fût utile à la République : ta mort n'eſt-elle pas un éveil ſalutaire donné à tous les amis de la liberté ? n'eſt-elle pas une victoire ſignalée ſur la tyrannie ? Que tes funérailles ſoient donc auſſi une victoire néceſſaire ſur nos paſſions particulieres. Jurons tous, ſur la tombe de Lepelletier, de n'avoir plus d'autre paſſion, que celle de ſauver la Patrie, & de ne pas nous ſéparer que la Conſtitution de la République ne ſoit achevée.

(Auſſi-tôt, par un mouvement ſpontané, tous les Membres de la Convention Nationale levent les mains, & joignent leurs ſerments à celui de l'Orateur).

Signé, B. Barrere.

Au Panthéon, le 24 de l'an ſecond de la République.

Diſcours du Citoyen Préſident de la Convention Nationale.

» Citoyens,

» Brutus eſt immortel, pour avoir immolé Céſar : Michel Pelletier a voté la mort du Tyran des Français ; un pareil acte vaut une vie entiere. L'immortalité eſt acquiſe à Pelletier. Pelletier eſt mort pour la défenſe de la liberté ; voilà ſon plus bel éloge. Que peut-il manquer à ſa gloire ? Citoyens ! nous pleurons ſur ſa tombe, & jamais larmes n'eurent des motifs plus légitimes. Quels ſervices n'eût pas rendus au Peuple celui qui mourut gé-

néreusement en combattant la tyrannie ! Mais il est un moyen d'honorer sa mémoire, plus digne de nous, plus digne de lui, que ces épanchements douloureux de notre sensibilité ; c'est d'imiter son courage & ses vertus : c'est en faisant à l'amour de la Patrie le sacrifice de toutes nos passions individuelles ; de jurer de la sauver ou de mourir comme Pelletier ; c'est de jurer de donner une Constitution à la République, ou de mourir comme Pelletier ; c'est de jurer de fonder la liberté, l'égalité & la prospérité nationale sur de sages loix, ou de mourir comme Pelletier «.

Après ces discours prononcés en l'honneur de la liberté & d'un Citoyen mort pour l'avoir généreusement défendue, les Députés à la Convention promettent solemnellement de braver tous les périls pour sauver & maintenir la République, & de ne pas se séparer avant d'avoir rempli le mandat sacré qu'ils ont reçu du Peuple, de lui présenter une Constitution fondée sur les principes de la liberté & de l'égalité.

La musique, qui s'étoit fait entendre pendant la marche, a exécuté & chanté des hymnes civiques, peignant la Patrie en pleurs, & inspirant aux ames la haine des tyrans, & l'amour sacré de la liberté.

Signés, VERGNIAUD, *Président*; HENRI BANCAL; A. J. GORSAS ; DUFRICHE - VALAZÉ ; SALLES ; LE SAGE, *Secrétaires.*

Réimprimé par ordre du Conseil général du Département de la Seine inférieure. A Rouen, le 9 Février 1793, *l'an deuxieme de la République française.*

Signés, DEFONTENAY, Président.

NIEL, Secrétaire-général.

A Rouen. De l'Imp. de JACQUES FERRAND, Imprimeur du Département de la Seine inférieure, rue Ganterie, n°. 65, 1793.